



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

CGT Conseil Départemental Jura

Ensemble !

En Grève !

Rassemblement devant le CD à 14h30 jeudi 20 janvier 2022 !

Jeudi 20 janvier 2022, nous appelons l'ensemble des agents du secteur social du CD à participer à l'après-midi de grève. La CGT du CD 39 a déposé un préavis de grève de 13h30 à 16h30.

Le Conseil Départemental a pour compétence le social. Pour des raisons sociétales et nationales, mais également en raison de choix politiques locaux de la majorité départementale actuelle et des majorités départementales précédentes, beaucoup de missions se trouvent en difficultés : PMI, ASE, IAS, APA...

Le syndicat CGT du CD 39 a participé déjà à deux journées de grèves interprofessionnelles avec un rassemblement devant le CD le 15 juin et une journée de grève et de manifestation le jeudi 25 novembre 2021. Nous avons également appelé aux journées de grève nationale les 7 décembre 2021 et le 11 janvier 2022. Notre énergie déployée à plusieurs reprises commence à porter ses fruits. En effet, les élus du CD prennent la mesure progressivement des difficultés de nos services, des difficultés des usagers en raison d'un service public social parfois défaillant du fait de manques de moyens humains, de manque de structures !

En matière de Protection de l'Enfance, nous sommes satisfaits de voir que certaines de nos revendications aboutissent : il semblerait qu'un projet de transformation des différents lieux d'accueil collectif soit à l'ordre du jour.

Pour autant, malgré votre prise de conscience des défaillances successives de notre système de protection de l'enfance, nous sommes encore très inquiets par rapport à de nombreux points.

Nous constatons actuellement des incompréhensions entre les attentes de notre institution et la réalité des difficultés du terrain. Les difficultés de prises en charge et d'exécution des mesures de protection de l'enfance ne sont pas dues à la gestion quotidienne et efficiente des agents des différentes Maison Des Solidarités mais bien à un manque de moyen récurrent du fait de volonté politique autre. **La qualité des agents des MDS est certaine, il est pour nous inenvisageable d'entendre parler d'un projet d'externalisation des AED !** Pourquoi vouloir privatiser des compétences que nous savons exercer ?

Postes vacants non remplacés ou sans cesse questionnés, burn-out dans les équipes, manque de place en protection de l'enfance, IP et mesures AED en attente, secteurs géographiques disproportionnés en APA ...Cela suffit !

Nous constatons également que le manque de concertation et d'élaboration collective (exemple des différents schémas !) concernant les politiques publiques entraîne un mécontentement des agents qui se sentent déconsidérés.

Nous constatons que la composition et l'intitulé des différents groupes de travail ne satisfont pas les agents.

Nous constatons que les agents ne se retrouvent plus dans la qualité du service public des services du CD !

Nous constatons enfin que certaines fiches de postes font déjà l'objet de modification sans même que les différents groupes de travail aient commencé, sans saisine du CT et du CHSCT !

Depuis de nombreuses années, la CGT explique les difficultés aux élus et aux responsables de notre administration en participant activement au dialogue social (rencontre avec Monsieur Le Président, participation aux instances CT, CHSCT....)

Nous souhaitons continuer de dialoguer mais pour être entendu !

La CGT du CD 39 rappelle les revendications portées par ses élus du personnel :

- Augmentation du nombre de travailleurs sociaux dans les MDS notamment pour exercer les IP et les AED.
- La création d'un centre parental pour répondre à un besoin d'accompagnement éducatif différent.
- La mise en œuvre des structures éducatives et thérapeutiques.
- La création de poste de référents MECS.
- L'affirmation et la mise en avant d'une politique de prévention qui nécessite des moyens humains supérieurs au niveau des services de PMI.
- La continuité du travail entrepris pour améliorer les conditions de travail des assistants familiaux.
- Plus de considération pour tous les agents, ce qui passe notamment par l'application du droit à l'avancement.
- L'arrêt des injonctions contradictoires et l'instauration d'un véritable dialogue au sein du PDS.
- L'amélioration des conditions de rémunération de l'ensemble des agents, plus particulièrement pour les agents de catégorie C.
- Nous dénonçons la démarche politique qui vise à ne pas faire accéder les assistants socio-éducatifs qui ne sont pas « en position de cadre », au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.
- L'octroi d'une prime de 1200 brut à l'ensemble des agents du département.

